Hotline
021 552 29 00
lundi – vendredi
8 h à 12 h / 13 h à 17 h

Prix 2025 Transformation et commerce

bio.inspecta et q.inspecta cautionnent votre crédibilité – avec un service compétent et des prix équitables.

Audits	Durée sur place	Prix (CHF)	par
Prix des audits			
Grand Audit	jusqu'à 8 h	1325.–	forfait
Moyen Audit	jusqu'à 4 h	673.–	forfait
Petit Audit	jusqu'à 2 h	360.–	forfait
Mini-Audit	jusqu'à 1 h	207.–	forfait
Travaux préparatoires et finaux, rapport d'inspection.	Selon travail effectif	180.–	heure
Temps et frais de déplacement			
Grand Audit		233.–	visite
Moyen Audit		207.–	visite
Petit Audit / Mini-Audit		196.–	visite
Audits internationaux[1]		en fonction du travail	
1) sauf FL			
Annulation / reporter la date d'audit convenus			
4 semaines à 10 jours avant l'audit		100.–	audit
moins de 10 jours avant l'audit		250.–	audit
Prélèvement d'échantillons et analyses selon l'art. 30a de l'Ordonnance sur l'agriculture biologique			
Ce montant de base est une participation aux frais relatifs à l'organisation des prises d'échantillons et analyses de résidus selon l'Ordonnance sur l'agriculture biologique, art. 30a.	Mini-Audit	32.–	an
	Petit Audit	42.–	an
	Moyen Audit	53.–	an
	Grand Audit	106.–	an
Les analyses d'ADN et les prélèvements sont facturés en fonction du temps et des coûts.			
Contrôles par sondage sans préavis selon l'art. 30 de l'Ordonnance sur l'agriculture biologique et l'art 12 de l'ODMA[2]			
Participation aux frais liés aux contrôles par sondage selon de l'Ordonnance sur l'agriculture biologique et l'ODMA	Mini-Audit	21.–	an
	Petit Audit	32.–	an
	Moyen Audit	53.–	an
	Grand Audit	106.–	an

2) Sélection des entreprise selon les consignes de l'art. 30abis. et de l'art. 12, al. 3 de de ODMA. Les contrôles par sondage sans préavis ne sont pas facturés si aucune anomalie n'est constatée. En cas de divergences, les frais sont facturés conformément à la liste des prix.

Certification		Prix (CHF)	par
Selon la charge de travail[3]		180.–	heure
Certification de labels bio (supplémentaire)		53.–	label
Certificat dans d'autres langues		53.–	certificat
Forfaits			
Certification NOP transformation		742.–	
Certification NOP entrepositaires sous-traitants		530.–	
Certification Rainforest Alliance	Single Site	1060.–	
	Multi-site jusqu'à 5 sites	1590.–	
	Multi-site plus de 5 sites	2226.–	
Certification MSC / ASC[3]	par certification	742.–	
	dans combination MSC et ASC	1113.–	
	Certification multisite/Certification de groupe MSC et ASC	Selon accord	

Certification	Prix (CHF)	par
Certification Donau Soja	424.–	
Certification RSPO	1484.–	
Frais d'inscription RSPO	424.–	
Lettre recommandée de la certification	180.–	lettre

3) min. 1h25 h par certification
4) La certification est effectuée par CERES
5) Les forfaits sont valables pour autant que le travail ne dépasse pas 4 heures. Tout ce qui est supérieur est facturé à 180 CHF par heure.

Administration	Prix (CHF)	par
Frais d'inscription	100.–	entreprise
Établissement de certificats de contrôle etc. jusqu'à 25	47.–	documents
Établissement de certificats de contrôle etc. à partir de 26 ans	32.–	documents

Recours	Prix (CHF)	par
Recours partiellement rejeté	200.–	recours
Recours rejeté	400.–	recours

NATRUE	Prix (CHF)[6]	par
Généralités		
Frais d'administration (tous les 2 ans)	180.–	heure
Demandes, demandes de renseignements et échange d'informations, clarifications préalables,vérification des étiquettes, des recettes, des matières premières, des formulations Relances		
Frais de déplacement international	94.–	heure
Contrôles supplémentaires inopiné[7]	Selon liste page 1	

6) Les commandes internationales sont facturées en euros. En cas de fluctuations monétaires supérieures à 5 % (situation au 1er janvier de l'année civile en cours), les frais supplémentaires seront facturés.
7) Le choix des entreprises se fait selon les directives du point 7.4.2b. « NATRUE Requirements for Certification Bodies ».

Certification NATRUE (produits finis ou matières premières)

Certification NATRUE par marque[8] (validité de 2 ans)	450.–	entreprise
Certification de produits / matières premières	180.–	heure

8) Les forfaits sont valables pour autant que le travail ne dépasse pas 2 heures. Chaque heure supplémentaire est facturée 180 CHF par heure.

NATRUE Approbation des matières premières et approbation de la formule

NATRUE Approbation des matières premières et de la formule, y compris publication sur la liste NATRUE (valable 2 ans)	250.–	entreprise
Approbation de matières premières et de formules	180.–	heure

Autres prestations	Prix (CHF)	par
Maintien de la procédure de contrôle sans audit ni certification / Listage dans la procédure de contrôle, y compris informations actuelles.	200.–	an
Analyse positive des résidus lors de la campagne d'échantillonnage, contrôle non réalisable en raison de documents manquants ou d'autres raison imputables de client	Tous les frais respectifs	
Clarifications concernant les importations et les exportations, les résidus de pesticides, la séparation, d'autres requêtes émises par les clients, la documentation ou les demandes de propriétaires standard et d'autorités, etc.	180.–	heure
Rappel documents	60.–	rappel

Offres individuelles

bio.inspecta et q.inspecta proposent une palette exhaustive d'inspections et de certifications supplémentaires. Celles-ci sont facturées selon des listes de prix spéciales. N'hésitez pas à vous renseigner!

Sous réserve de modifications. Ces prix sont valables pour la Suisse et la Principauté de Liechtenstein.
Tous les prix s'entendent hors TVA de 8,1%. Délai de paiement : 30 jours net.

bio.inspecta AG / q.inspecta GmbH
Ackerstrasse 117
CH-5070 Frick
Tél. +41 (0) 62 865 63 00
admin@bio-inspecta.ch
www.bio-inspecta.ch

bio.inspecta Romandie
Route de Lausanne 14
CH-1037 Etagnières
Tél. +41 (0) 21 552 29 00
romandie@bio-inspecta.ch

bio.inspecta Svizzera italiana
Via Emilio Bossi 6
6901 Lugano
Tél. +41 (0) 91 210 02 90
contatto@bio-inspecta.ch

13_357FR, 29.08.2024